

Luxembourg, le 29 avril 2020



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

## Circulaire

aux administrations communales

**Objet :** Réouverture des écoles fondamentales et des structures d'accueil – distribution de masques chirurgicaux et de solution hydroalcoolique

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,  
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que dans le cadre des mesures de protection qui seront mises en place lors de la réouverture des établissements scolaires et des services d'éducation et d'accueil (à partir du 25 mai 2020), il a été décidé que les masques chirurgicaux et les récipients de solution hydroalcoolique (500ml) seront livrés par le CGDIS aux communes pour y être stockés.

Dans ce contexte, le CGDIS vous contactera afin d'organiser au mieux cette livraison.

Le MENJE prendra en charge par la suite la distribution aux établissements scolaires et aux services d'éducation et d'accueil.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Le Ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Claude Meisch